

Séance du 16 décembre 2024

**L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le 16 décembre à 19H00** dans la salle de réunion du Conseil municipal.

Date de convocation : 09/12/2024

Conseil municipal :

DOUAY-HAGNÈRE Martine Maire	Conseillers	
COULOMBEL Joël Adjoint au Maire		
TRANEL Michel Adjoint au Maire <b>excusé</b>	En exercice	14
TOUSSART Catherine Adjointe au Maire	Quorum	08
GREBOVAL Alain Adjoint au Maire	Présents	12
AUGER Isabelle	Procurations	01
DELAMARRE Marie-Claude	Votants	13
GAUDRY Myriam <b>excusée pouvoir à I. AUGER</b>		
GEST Cyril		
LECONTE Jimmy		
LEVASSEUR Michel		
LEVASSEUR Yannick		
PRESTOT Dominique		
ROBILLARD Laurence		

Secrétaire : **COULOMBEL Joël**

Ordre du jour :

- 43 - Point sur le projet sécurité routière aux abords de l'école primaire
- 37 - Engagement des dépenses d'investissement au budget 2025
- 38 - CREL 2024/2025
- 39 - Participation au séjour à Buchenwald
- 40 - Répartition actif passif et trésorerie après dissolution du Syndicat du Collège Rachel Salmona
- 35 - Avancement de grade adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 36 - Avancement de grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 44 - Contrat groupe prévoyance au 01/01/2025 avec le centre de Gestion
- 41 - Convention ACFI avec le Centre de Gestion
- 42 - Convention DUERP avec le Centre de Gestion
- Compte rendu des commissions communales
- Questions diverses

###

En ouverture de réunion, Mme DOUAY fait un point sur le coût du cambriolage de juillet. A ce jour la commune a dû racheter 63 000 € de matériel dont le camion benne. L'assurance AXA a remboursé 37788.97 €, et le Département a généreusement attribué une subvention de 11 212 €, en comptant la récupération de la TVA en 2025, le coût pour la commune se monte à environ 3400 € à ce jour. Mme DOUAY précise qu'il reste encore quelques matériels moins urgents à racheter. La mairie enverra une lettre de remerciement au Président du Département ainsi qu'à M. Laurent JACQUES pour l'attribution de la subvention.

- 43 - Point sur le projet sécurité routière aux abords de l'école primaire

Mme le Maire informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue avec le Receveur Municipal et le Conseiller aux Décideurs Locaux pour un point financier de la situation de la commune. La bonne nouvelle c'est que la commune a des finances saines, et ce, grâce à la vente du logement de la Poste qui a permis de rétablir la trésorerie nécessaire. Les indicateurs sont au vert car la commune dispose de 3 mois de dépenses de fonctionnement en trésorerie. Le souci vient du fait que la commune n'a aucun levier pour augmenter ou lever des recettes. Ils ont par conséquent émit un avis défavorable pour un emprunt important.

Séance du 16 décembre 2024

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que 1<sup>er</sup> chiffrage faisait apparaître la somme de 641 000 € TTC à la charge de la commune, déduction faite des possibilités de subventions : 90 000 € par le FA de la CCVS, et 39 000 € par le FAL, il resterait 512 000 € + l'achat du terrain + l'enfouissement des réseaux rue des Antonins, non chiffrés.

A sa demande, M. MALOT a travaillé sur un projet consistant en plateaux surélevés uniquement dans le carrefour aux abords de l'école, dont le chiffrage est en attente.

Le Conseil est partagé car cela changerait toute la philosophie du projet.

Le Conseil n'étant pas obligé de prendre une décision ce soir, Mme le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la CCVS car la date limite est fixée au 31/12/2024, et d'autres réunions seront programmées en 2025 pour retravailler le projet.

Mme DOUAY informe le Conseil que la Direction des Routes envisage la pose d'un ralentisseur test à la sortie d'Heudelimont dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025

□ 37- Engagement des dépenses d'investissement au budget 2025

Il s'agit d'autoriser la mairie à payer les dépenses d'investissement qui n'auraient pas été prévues et/ou engagées en 2024, et ce, avant le vote du budget 2025. Par exemple, il y a du matériel du service technique à racheter après le vol, qui n'a pas été nécessaire jusqu'ici, et pour lequel il n'y a pas de devis signé, donc pas d'engagement.

Après délibération, le Conseil donne son accord.

□ 38 - CREL 2024/2025

Cette année il y a 29 élèves au collège du Tréport. 15 600 € de budget dont 7.97% pour la commune, soit la somme de 1243.32 €. Après délibération, le Conseil donne son accord.

□ 39 - Participation au séjour à Buchenwald

Le collège du Tréport sollicite la commune comme l'an dernier pour la prise en charge d'une participation de 150 € par élève sélectionné, habitant la commune. La commune avait participé pour 1 élève. Après délibération, le Conseil donne son accord.

□ 40 - Répartition actif passif et trésorerie après dissolution du Syndicat du Collège Rachel Salmona

Le syndicat intercommunal du collège du Tréport a été dissous en 2013. Il gérait les installations sportives du collège et a été remplacé par le CREL. A ce jour la Préfecture nous a informés que l'actif, le passif et la trésorerie du Syndicat n'étaient pas encore soldés. L'actif et le passif sont constitués de biens matériels devant être attribués à une entité unique, c'est-à-dire à l'une des communes composant le Syndicat. Par ailleurs la trésorerie (8400.44 €) devait être attribuée à l'association du collège Rachel Salmona, mais le syndicat, étant dissous, n'a pu faire le mandat nécessaire à l'époque.

La ville du Tréport s'est proposée pour prendre en charge l'actif/passif composés des bâtiments et matériels situés au collège, et la trésorerie pourra être attribuée au collège dans le cadre du CREL.

Après délibération, le Conseil donne son accord.

Séance du 16 décembre 2024

- 35 - Avancement de grade adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

Mme LELONG bénéficie d'un avancement au grade de rédacteur au 1<sup>er</sup> février prochain, il y a lieu de créer le poste. Après délibération, le Conseil donne son accord.

- 36 - Avancement de grade adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

M. LEGAY bénéficie d'un avancement au grade de adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier prochain, il y a lieu de créer le poste. Après délibération, le Conseil donne son accord.

- 44 - Contrat groupe prévoyance au 01/01/2025 avec le centre de Gestion

La prévoyance sert à maintenir une garantie de salaire aux agents en arrêt maladie : arrêt maladie ordinaire au delà de 90 jours, congé longue maladie, congé longue durée ou congé grave maladie. Les agents concernés sont les titulaires, les stagiaires, les contractuels.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 chaque employeur public doit proposer une solution de prévoyance à ses employés avec une participation minimum de 7€ par mois et par agent, ce qui représente 20% d'un montant de référence fixé à 35 €.

Le choix : soit en participant aux contrats labellisés souscrits par les agents, soit en proposant une convention de participation auprès d'une même mutuelle prévoyance.

A ce jour aucun des agents de la collectivité n'a souscrit de contrat à titre personnel.

En 2022 la commune s'était inscrite au groupement de commande proposé par le Centre de Gestion, et en 2023 le Centre de Gestion a contractualisé avec la MNT jusqu'en 2028.

Mme le Maire propose de valider la convention avec la MNT par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Garanties obligatoires :	Proposées par la MNT :
Maintien du TI net à 90 %	idem
Maintien du RI à 40%	50%
Invalidité : rente jusqu'au 62 <sup>ème</sup> anniversaire	90% du TI net
Capital en cas de décès ou de PTIA	25% du TIB annuel

Ensuite les agents peuvent souscrire plusieurs options (possible au fil de l'eau) :

Maintien de 90% du RI

Si invalidité : maintien du RI à 50 ou 90%

Si versement PT : maintien du RI à 50 ou 90% en cas de congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie (dans ce cas le versement du RI par l'employeur est suspendu)

Très important : le CDG nous informe que la prévoyance est en attente de dispositions législatives qui vont impactés plus fortement les employeurs : fin de la labélisation (contrats individuels), obligation de participer à hauteur de 50 % de la cotisation due par un agent, et maintien du TBI + NBI + RI à 90 %)

Cotisations des agents à ce jour :

Garanties obligatoires : 1.66% (incapacité, invalidité, décès, perte autonomie), puis de 0.05 % à 0.78% en fonction des options.

Séance du 16 décembre 2024

La MNT propose des réunions sur place pour expliquer aux agents l'intérêt de souscrire un contrat de prévoyance.

Si la commune participe au contrat groupe, elle ne pourra pas participer à un contrat individuel.

Après délibération, le Conseil donne son accord.

- 41 - Convention ACFI avec le Centre de Gestion

**ACFI** : C'est l'agent chargé d'assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail.

Les missions à remplir :

Contrôler les conditions d'application d'hygiène et de sécurité au travail,  
Proposer toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité, la prévention des risques professionnels,  
Formuler un avis sur les consignes et règlements proposés par le Maire,  
Etre consulté en cas de désaccord sur une procédure de danger grave et imminent,  
Participer à des formations spécialisées (non assurées par le CNFPT)

Tarif annuel pour une collectivité de moins de 19 agents : 77 € par an.

Mme le Maire propose de conventionner avec le CDG.

Après délibération, le Conseil donne son accord.

- 42 - Convention DUERP avec le Centre de Gestion

**DUERP** : **D**ocument **U**nique d'**E**valuation des **R**isques **P**rofessionnels.

Constitution du DUERP :

Inventaire des risques de chaque unité de travail,  
Evaluation des risques,  
Prise en compte de l'impact différencié des expositions en fonction du sexe et des capacités physiques et cognitives des agents

Le but est l'amélioration des conditions de travail niveau santé et sécurité.

Le DUERP est en lien avec une nouvelle obligation pour les collectivités : le PAPRI Pact (**P**rogramme **A**nnuel de **P**révention des **R**isques **P**rofessionnels et d'**A**mélioration des **C**onditions de **T**ravail). Il sert à planifier les actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

La mission DUERP va faire l'objet d'une consultation publique en 2025. Le groupement sera établi pour 2 ans. Calendrier prévisionnel :

Février 2025 : réception des délibérations

Avril : lancement de la consultation

Juin : présentation des résultats

Septembre : réalisation des premiers DUERP

Objectif : Permettre aux collectivités de se mettre en conformité pour un coût raisonnable.

Tarifs :

Mission de coordination du Centre de gestion : 845 € + 20 € par agent

Séance du 16 décembre 2024

Pour le prestataire : 90 € HT + 40 € par agent. Ces tarifs sont indicatifs en attente de la validation du marché public.

Mme le Maire propose de conventionner avec le CDG.

Après délibération, le Conseil donne son accord.

□ Compte rendu des commissions communales

SIVOS : M. Y LEVASSEUR informe le Conseil que le SIVOS, ayant mis en place une régie d'avance de vente des tickets de cantine, a récupéré une trésorerie suffisante pour faire face à ses dépenses. Il étudie actuellement la mise en place d'un portail pour le paiement des cantines, et va remettre en concurrence les prestataires des repas de la cantine.

□ Questions diverses

Mme le Maire informe le Conseil que M. Benjamin MARCASIN a annoncé la fin de son activité. Il y aura lieu de rechercher un nouveau prestataire pour les tontes en tout début d'année.

Mme le Maire propose un projet pour 2025 : la construction d'un abri pour les cérémonies civiles dans le cimetière rue des Antonins. Les cérémonies civiles ont souvent lieu sur place. Cette année l'une d'elle a dû avoir lieu dans la salle des fêtes car il y avait tempête le jour de l'inhumation. Cela doit rester très exceptionnel car la salle polyvalente n'est pas conçue pour accueillir les cérémonies de deuil. Le Conseil est d'accord pour étudier la question.

La séance est levée à 20H45